SOUVENIRS DU CONGRÈS DE LYON EXAMEN DE LA QUESTION DE L'ABAISSEMENT...

Cesaire Niviere



//

SOUVENIRS
DU CONGRÈS DE LYON.

EXAMEN DE LA QUESTION DE L'ABAISSEMENT
DU DROIT D'ENTRÉE
SUR LE BÉTAIL ÉTRANGER,

suivi

D'un court Aperçu

DU SYSTÈME GÉNÉRAL DE CULTURE ET D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE,
SOUS LE POINT DE VUE DE LA PRODUCTION FOURRAGÈRE ET DES MOYENS A EMPLOYER
EN FRANCE POUR Y DÉTERMINER SON LARGE DÉVELOPPEMENT
DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

PAR CÉSAIRE NIVIÈRE,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE DE L'EXPLOITATION-ÉCOLE DE LA SAULSAIE.

La fumure, et par conséquent le fourrage, ont plus de puissance pour diminuer le prix de revient de la production agricole, que la suppression totale de l'impôt et des salaires payés dans nos fermes.

LYON.
BARRET, LIBRAIRE, PLACE DES TERREAUX, 20.

—

1841.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

A LYON, EN SEPTEMBRE 1841.

2me SECTION. — AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Procès-verbal de la dernière séance.

Extrait du Moniteur général, 17 *septembre.*

QUESTION DE L'ABAISSEMENT DU DROIT D'ENTRÉE SUR LE BÉTAIL ÉTRANGER.

L'ordre du jour ayant amené la question 6 : *Quelles seraient pour les vallées du Rhône et de la Saône et pour les départements voisins les conséquences de l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers?* M. *de Caumont* dit que ce fut une grande émotion dans les pays d'engraisseurs quand parut la pétition des bouchers de Paris réclamant la suppression des droits d'entrée sur le bétail étranger, vu l'insuffisance de ce bétail en France; l'association normande convoquée fixa des réunions pour discuter cette grave question. Il fut constaté que le prix de la viande n'avait pas augmenté hors des villes, et que dans les villes, l'augmentation n'avait eu pour cause que les droits d'octroi, et quelquefois la pénurie de fourrage causée par les intempéries. On avait dit que la viande

avait diminué : il fut reconnu dans plusieurs villes, et notamment à Saint-Lo, où neuf cantons étaient représentés, que de 1820 à 1836 le bétail avait augmenté d'un quart. M. le Ministre répondit à la Commission, dont M. de Caumont faisait partie, que *le droit était nécessaire*, mais que son opinion n'était pas fixée, et qu'il serait attentif à tout ce qui pourrait préparer la solution de cette question importante. L'année dernière, nouvelle pétition des bouchers faisant appréhender la disparition du bétail en France; le conseil-général de l'agriculture l'a prise en considération; la Normandie, à laquelle se réunit le Poitou, se déclare prête à soutenir que l'allégation des bouchers de Paris est complètement fausse, et M. de Caumont termine en disant que le conseil-général, tel qu'il est formé, n'est pas une fidèle représentation des intérêts agricoles de la France; il est composé de trente membres, ce qui n'en donne qu'un pour trois départements; la Normandie n'y a pas un seul représentant.

M. *Fulchiron*, qui déclare, en commençant, ne pas demander la suppression du droit, mais simplement sa perception au poids, vient, dit-il, appuyé de faits recueillis, soit au conseil-général d'agriculture, soit aux sept commissions de douane, et aussi dans le cabinet du Ministre; il trouve étonnant que l'on ait blâmé le conseil d'agriculture, qui, suivant lui, n'a consulté que l'intérêt général. Si l'on tire une ligne droite de Perpignan jusqu'à Dunkerque, dit M. Ful-

chiron, la France sera partagée en deux parties à peu près égales, l'une dite de l'ouest, l'autre de l'est; la partie de l'ouest produit suffisamment de bétail, mais il est insuffisant dans la partie de l'est. Or, l'intérêt général demande qu'il y ait du bétail pour tous, et, par conséquent, que celui de l'étranger soit admis, vu l'insuffisance de la production dans la moitié de la France. La Normandie a tort de s'alarmer; les bœufs d'Allemagne ne peuvent pas passer Troye à cause des fatigues de la marche; le maximum du nombre de bêtes étrangères arrivées à Paris a été, dans une année, de cent trente têtes; le marché de Paris reste donc à la Normandie sans concurrence; les départements de l'ouest, qui ont exporté, en 1839, dix-sept mille têtes de bétail, ont mauvaise grâce à demander la non importation.

La production du bétail n'a pas augmenté en France en raison de sa population qui est de trente-six millions d'habitants. Le droit ne fut, en 1822, proposé qu'au taux de 25 fr., et la Chambre, par amendement, le porta immédiatement à 55 fr., dans l'intérêt des grands propriétaires qui dominaient dans cette Chambre, dit M. Fulchiron; ce droit a causé des représailles sur nos vins et nos chanvres au préjudice de notre agriculture. M. Fulchiron conclut en disant qu'il se borne à demander l'introduction au poids, parce qu'il n'espère pas obtenir la complète réduction.

M. *Arlès-Dufour* dit : Les agriculteurs regrettent que la France ne produise pas elle-même tout ce

qu'elle reçoit de l'étranger en produits agricoles ; si les fabricants, les savants, les artistes, émettaient le même vœu, la France n'aurait qu'à s'entourer d'une muraille de la Chine ; or, au contraire, la *vocation* bien manifeste de la France est l'échange sur tous ses produits matériels, intellectuels et moraux. On récolte ce qu'on sème ; depuis l'Empire, la France et l'Angleterre sèment la prohibition, et partout on leur répond par des prohibitions : en maintenant les droits dits protecteurs, on fausse la *vocation* que Dieu a donnée à la France. — La cause principale des difficultés que l'on éprouve pour l'élève du bétail existe dans la loi civile qui pousse au morcellement des propriétés et, par là, rend plus difficile la production du fourrage ; si rien n'intervient pour arrêter les effets de cette loi, non-seulement le bétail disparaîtra, mais aussi les arbres, surtout les grands arbres : faudra-t-il dans ce cas imposer les bois étrangers ? Quant à l'unanimité obtenue dans toutes les réunions normandes contre la diminution des droits, M. Arlès dit qu'en réunissant les filateurs de coton, de laine, de lin, les fabricants et les maîtres de forge, on obtiendrait la même unanimité pour le maintien de leurs protections respectives ; le même raisonnement, que tiennent les défenseurs du droit sur le bétail, était fait, il y a quelques années, par les habitants de nos provinces séricicoles, qui disaient qu'ils seraient perdus si le droit d'entrée sur les soies étrangères était diminué : ce droit a été entièrement supprimé, et

il avance, sans craindre d'être démenti, que la production de la soie a progressé sous le rapport de la quantité et de la qualité. — A la même époque, les producteurs de la soie demandaient en compensation de la libre entrée des soies leur libre sortie; nos fabricants s'émurent et dirent qu'ils éprouveraient un grand dommage si l'étranger pouvait enlever les soies qui leur étaient nécessaires; la Chambre de commerce se prononça pour leur libre sortie, et M. Arlès demande si la fabrique en a souffert : il se prononce pour la réduction du droit, s'il est prouvé que sa suppression soit impossible.

M. *Puvis* dit qu'il s'oppose au droit au poids réclamé par M. Fulchiron, parce qu'il faciliterait pardessus tout l'entrée du bétail maigre, découragerait l'élevage, et, par conséquent, l'établissement de la culture fourragère dans les seuls pays où elle n'est pas encore établie, et forcerait à rester pauvres les seuls pays qui le sont encore. Il ajoute que ce droit, dont on se plaint comme d'une chose inouïe et arrachée à un gouvernement faible par des hommes puissants, n'est, après tout, qu'un droit de 15 pour 0/0 à côté d'autres droits qui, pour d'autres industries, vont jusqu'à 30 pour 0/0; suivant M. Puvis, la diminution, que pourrait amener l'abaissement du droit dans le prix de viande, ne serait qu'une diminution de 10 centimes par kilog., qui, au grand préjudice de la classe pauvre, aurait le fâcheux résultat d'une augmentation dans le prix du blé. On peut, dit-il

en finissant, permettre sans danger l'introduction des plantes étrangères qui apporteront avec elles la richesse du sol qui les aura produites, ainsi, par exemple : la soie, le vin, le chanvre, le lin, etc. Mais on doit repousser celle des productions qui font acquérir une grande richesse au sol (ainsi, toutes les denrées animales), surtout, si cette introduction étrangère doit avoir pour résultat de décourager la même production en France.

Opinion de M. Nivière.

Ce qu'il faut à la France et à sa population toujours croissante, c'est, avons-nous dit, d'abord une production croissant dans la même proportion que cette population, puis une production à bon marché, c'est-à-dire, laissant, après les frais de culture payés, un bénéfice qui suffise au producteur pour lui permettre d'élever ses enfants, d'acquitter ses impôts, etc., sans souffrir.

Or, c'est à peine si la production de l'agriculture française peut se niveler avec nos besoins, et cependant, nous voyons chaque jour s'aggraver les charges qui enlèvent tout bénéfice au producteur. Une mauvaise saison, une menace de guerre suffisent pour nous forcer à demander à l'étranger les produits que nous aurions droit d'attendre de nos pays de grande culture: blés, bestiaux, chevaux, etc. Et si la production n'a pas encore fait défaut dans nos pays de petite culture, grâces à des efforts inouïs de travail sur une terre qui conserve encore quelque peu de cette richesse végétale

qu'y avaient accumulée les bois et les prairies, bientôt les mêmes efforts, appliqués à un sol que sollicite toujours le travail sans l'engrais, ne seront plus qu'une longue souffrance que viendront aggraver des charges de culture toujours croissantes.

Si nous ne sommes pas libres de ramener sur les champs étroits et morcelés de la petite culture les prairies qui alimentaient la production ancienne ; si nous ne sommes pas libres de rejeter les charges de culture qui nous écrasent, nous pourrons, quand nous le voudrons, échapper aux risques dont nous menace une production toujours plus insuffisante et plus coûteuse, en établissant la culture fourragère comme base de la culture céréale dans les pays de grande culture céréale avec jachères, qui font encore plus de la moitié de la France.

Si l'Allemagne du nord, autrefois dans les mêmes conditions, appauvrie par les guerres, impuissante à nourrir ses habitants avec les seules ressources de l'assolement triennal que lui avait imposé Charlemagne, a déjà, dans l'espace de trente ans, trouvé cette fécondité qui fait obtenir en même temps et la production plus que suffisante et les bénéfices dans cette production ; si ce résultat est dû en entier au bon sens qui lui a fait adopter sur toute l'étendue de son territoire cette culture fourragère dont le Holstein, affranchi des ordonnances agricoles de Charlemagne, lui a fourni le modèle, que ne devons-nous pas espérer de l'établissement de la même culture sur nos grandes

terres, lorsque les capitaux et les lumières de leurs propriétaires, enrichis par l'exercice d'industries longtemps profitables, leur viendront en aide! Mais pour que cette culture fourragère se substitue à la culture céréale exclusive, si fortement enracinée, et qu'elle devienne, comme elle, une routine séculaire, mais une routine constamment enrichissante et toujours en mesure de satisfaire à tous les besoins d'un grand pays; pour qu'elle s'établisse *là où l'épuisement du sol rend ses premiers pas si difficiles et ses premiers produits si coûteux*, il faut quelque chose qui fasse que les fourrages, et particulièrement *les plus faibles*, soient payés à de hauts prix, et ensuite quelque chose qui, enseignant l'art de les produire au meilleur marché possible, rende ces hauts prix moins nécessaires. Ce double résultat sera obtenu d'abord, comme nous avons eu occasion de le dire, par un enseignement spécial et professionnel de grande culture, et ensuite par la conservation, pendant quelques années encore, du droit qui maintient le haut prix des produits qui se font avec les fourrages.

Ce serait une illusion de penser que le sacrifice qu'on irait faire de ce levier puissant, en supprimant le droit d'entrée, dût faire ouvrir sur la terre étrangère des marchés qui seraient, pour la France, une compensation des immenses avantages dont elle se déshériterait. L'Allemagne est en mesure de tout lui fournir, aussi bien les produits manufacturés que les matières premières, et cela, par la simple raison

qu'une industrie, qui a pris pour base l'enrichissement du sol, la production à bon marché de toutes les denrées et matières premières, et conséquemment la forte et économique nourriture de l'ouvrier, doit être au moins aussi avancée que la sienne.

Chaque année, l'Allemagne, qui exporte trente-trois millions de kilog. de laine, fabrique, en Saxe et en Prusse seulement, des draps pour une valeur de 160,000,000 fr., et les moutons forment tout au plus la moitié des animaux entretenus; la Prusse qui récoltait, en 1828, vingt-cinq mille hectolitres de vin, en récolte aujourd'hui soixante mille; le quintal de cinquante kilog. de pommes de terre ne revient plus qu'à 30 centimes sur ses terres fécondées par les fourrages, et déjà les eaux-de-vie de ses immenses distilleries vont à Bordeaux par la voie de Hambourg. Les 50,000,000 fr. prêtés récemment par la banque de France à celle d'Angleterre ont été employés par cette nation à payer les blés allemands. En présence de pareils faits, penserait-on que ce soit le cas de dire : à l'Allemagne le marché des produits animaux, à la France celui des autres denrées agricoles? Nous y gagnerons, en ce sens que, cessant ses représailles, elle nous les achètera! N'est-il pas évident que celui-là seul qui créera les produits animaux et qui verra ses terres enrichies par les engrais, résultat de cette production, pourra créer abondamment et à bon marché les autres produits qui, toujours et en tout lieu, sont d'autant plus abondants et à meilleur

marché que la terre est plus riche? N'est-il pas évident qu'en renvoyant à l'étranger la production fourragère et animale et la création d'engrais qui en est la suite, nous lui renvoyons par là même la production de toutes les autres denrées, et que dès lors ce sera lui qui nous les fournira et qui bénéficiera sur cette fourniture? Que si la prospérité agricole de nos voisins, que si la détresse agricole de nos pays de grande culture, et les peines inouïes que se donne la petite culture pour compenser par le travail le manque d'engrais, ne faisaient pas naître dans vos esprits la conviction que le *mieux fumer*, c'est-à-dire, le *fourrage* avait pour résultat nécessaire la production abondante de toutes choses et *une diminution énorme dans leur prix de revient*, nonobstant des charges de culture accablantes, et que conséquemment ce doit être la seule industrie que doive garder avec jalousie, *sans fausser sa vocation*, un grand peuple qui veut se mettre en mesure de satisfaire à ses besoins les plus indispensables, ceux de son alimentation, j'ajouterais une preuve qu'il m'a été donné de puiser à la source pure d'une comptabilité agricole allemande de vingt ans, et qui vous démontrera, j'espère, jusqu'à quel point il serait sage à nous, en présence des hauts prix de l'intérêt de l'argent, des salaires et des impôts, d'amoindrir les moyens de fumure de la moitié de la France, en primant à son détriment la culture fourragère étrangère déjà grandement allégée des charges qui écrasent la nôtre.

Voici le prix de revient des blés et fourrages, suivant qu'ils sont cultivés avec ou sans fumure :

	f.	c.
Un hectare, *non fumé* mais jachéré tous les deux ans, a donné, en trois récoltes successives, froment, seigle, avoine, évalués en seigle mille cinquante-trois kilog. de grain, soit quinze hectolitres.		
Frais dits de *surface*, c'est-à-dire, qui sont toujours les mêmes, que la terre soit fumée ou non, ainsi, par exemple : labours, semences, impôts, etc.	240	»
Frais dits de *récolte*, c'est-à-dire, qui sont proportionnels au poids de la récolte, ainsi, par exemple : transport, battage, etc.	16	»
L'hectolitre coûte 17 fr., puisque quinze coûtent	256	»
Un hectare de terre, de même qualité et dans les mêmes conditions, mais fumé à raison de cent soixante-quatorze quintaux métriques, a donné deux mille deux cent soixante-deux kilog. de seigle, soit trente-deux hectolitres, en trois ans (1).		
Frais de surface, *toujours les mêmes* .	240	»
de récolte, *proportionnels*. . . .	31	50
de fumure, à 75 cent. le quintal.	130	50
L'hectolitre coûte 12 fr. 55 c., puisque trente-deux coûtent	402	»

(1) Soit dix kilog. grain pour cent kilog. fumier.

Un hectare, fumé à raison de trois cent cinquante quintaux métriques, a donné, en trois ans, quatre mille cinq cent soixante kilog. de seigle, soit soixante-cinq hectol.

Frais de surface.	240	»
de récolte.	63	»
de fumure.	262	»
L'hectolitre coûte 8 fr. 69 c., puisque soixante-cinq coûtent.	565	»

Avec la culture *sans engrais*, la production de blé n'est donc, par hectare et par an, que de cinq hectolitres, coûtant à produire 17 fr. l'un, et faisant perdre à l'exploitant 25 fr. par hectare, dans la supposition d'un prix de vente à 12 fr., tandis que la culture *avec engrais suffisant*, c'est vingt-deux hectolitres à l'hectare, ne coûtant à produire que 8 fr. 69 c., et faisant gagner près de 72 fr. par hectare.

Un hectare, parfaitement travaillé mais non fumé, a donné, en trois ans, cinquante quintaux métriques de fourrage.

	f.	c.
Frais de surface.	388	»
de récolte	12	»
Cinquante quintaux métriques coûtent	400	

soit l'un 8 fr.

Un hectare, mêmes conditions de terre, auquel on a appliqué les cent quintaux métriques de fumier provenant des cinquante quintaux de fourrage produit précédemment, a donné, en trois ans, cent vingt-cinq quintaux de fourrage.

Frais de surface.	388	»
de récolte.	30	»
de fumure.	75	»
Cent vingt-cinq quintaux ont coûté . .	493	»

soit l'un 3 fr. 95 c.

Un hectare, mêmes conditions de terre, auquel ont été appliqués les deux cent cinquante quintaux de fumier provenant des cent vingt-cinq quintaux de fourrage obtenu précédemment, a produit, en trois ans, deux cent trente-huit quintaux de foin (1).

Frais de surface.	388	»
de récolte	57	»
de fumure.	187	50
Deux cent trente-huit quintaux ont coûté	632	50

soit l'un 2 fr. 65 c.

Avec la culture *sans engrais*, la production du fourrage n'est donc, par hectare et par an, que de dix-sept quintaux métriques, coûtant à produire 8 fr. l'un, et faisant perdre 4 fr. par quintal, dans la supposition d'un prix de vente au bétail de 4 fr., ce qui est vrai, tandis que la culture *avec engrais suffisant*, c'est soixante-dix-neuf quintaux à l'hectare, coûtant à produire 2 f. 65 c. l'un, et faisant gagner 1 f. 35 c. par quintal.

Il est donc bien vrai que ce n'est que dans les conditions d'une culture fourragère largement établie et préparée par une bonne culture antérieure, que l'exploi-

(1) Soit soixante-quinze kilog. foin pour cent kilog. fumier.

tant, arrivé à pouvoir gagner 1 fr. 35 c. par quintal, pourra, tout en produisant du bétail en abondance, le donner à beaucoup meilleur marché qu'aujourd'hui, sans qu'il soit au pouvoir de la concurrence étrangère de le constituer en perte sans perdre elle-même.

Étant donné que la protection du droit, laissée à l'agriculture française pendant vingt années encore, puisse, avec l'aide d'un enseignement spécial de grande culture, et nonobstant des charges de culture accablantes, amener nos grandes terres à passer, ainsi que l'ont fait les terres allemandes, de la période du blé coûtant 17 fr. et du fourrage coûtant 8 fr., à celle du blé produit au prix de 8 fr. et du fourrage produit au prix de 3 fr., c'est-à-dire, de la production insuffisante et ruineuse à une production satisfaisant à tous les besoins agricoles et manufacturiers, n'y a-t-il pas lieu de réfléchir avant de le supprimer?

Est-ce, lorsque la grande culture, réduite au système désastreux du métayage ou à la vente à parties brisées, ne se montre que trop disposée à délaisser la production fourragère, impuissante et ignorante qu'elle est à surmonter les difficultés d'une culture *sans premier engrais*, qu'il faut lui enlever le seul mobile qui pourrait l'encourager et qui a déjà fait la fortune des terres riches?

L'avantage d'une faible diminution dans le prix de la viande pourrait-il compenser les fâcheux effets de l'augmentation que devrait nécessairement subir le prix de toutes les autres denrées, du moment où leur

demande, devenue plus importante par suite de l'augmentation de la population, ne serait satisfaite qu'à demi, faute de fourrages nouveaux, faute de fumures nouvelles? Car je n'imagine pas qu'il entre dans l'idée de personne que l'introduction du bétail puisse en même temps être une introduction de fumier : le fumier reste là où a été consommé le fourrage. C'est à la terre suisse, c'est à la terre allemande, qui a fait consommer trente mille kilog. de foin au bœuf gras qu'elle nous envoie, qu'appartiennent les soixante mille quintaux de fumier, résultat de cette consommation; c'est pour la terre étrangère et non pour la terre française que seront les six mille kilog. de grains, produit de cette fumure, à raison de dix kilog. grains par cent kilog. fumier; c'est pour la terre étrangère que sera le bénéfice de culture, résultat d'une production suffisamment fumée; c'est chez elle que seront satisfaits tous les besoins d'une population en progrès, et quand elle en sera arrivée là, qu'aura-t-elle à nous demander? qu'aurons-nous à lui donner, nous qui aurons déserté la culture fourragère? Tout ce qui vient du sol est plus abondant et à meilleur marché chez elle que chez nous : or, qu'avons-nous à lui offrir qui ne vienne pas du sol? apparemment, le vin que fait obtenir le soleil sur quelques rochers privilégiés. Mais est-il bien sûr qu'il sera toujours acheté par l'Allemagne, qui possède les deux rives du Rhin, qui, en 1839, récoltait déjà trente-cinq mille hectolitres de plus qu'en 1838, et qui, dans

les seuls environs de la ville de Beugen, vient de consacrer plus de 1,000,000 fr. à des travaux de terrassement pour la vigne?

Dans l'espoir très-problématique de la vente de nos vins à l'étranger, les quinze millions d'hectares du centre, du midi et de l'ouest de la France voués au métayage, par lequel on n'obtient sur des domaines de cent hectares que cent trente-cinq hectol. de seigle et vingt bêtes de gros bétail, perdant la moitié de leur fumier dans les bois et les friches, doivent-ils se refuser à la culture qui a pour terme en moyenne une demi-tête de bétail par hectare, nourrie à raison de soixante quintaux de foin ou l'équivalent, c'est-à-dire, sept millions de têtes de bétail, c'est-à-dire, quatre cent vingt millions de quintaux de fourrage, c'est-à-dire, huit cent quarante millions de quintaux de fumier, produisant quatre-vingt-quatre millions de quintaux de grains, soit *cent douze millions d'hectolitres* obtenus non plus au prix de 17 fr., comme les vingt millions d'hectolitres du métayage, mais à celui de 8 fr., parce que 1° la jachère morte, mal fumée et labourée quatre ou cinq fois tous les deux ou trois ans, aura cédé la place à la prairie de deux ou trois années de durée que suivra sur un seul labour une céréale d'un produit quadruple; 2° que ce grain, richesse nouvelle, aura son prix de revient diminué de toutes les valeurs animales qu'auront produites les quatre cent vingt millions de quintaux de fourrage? Et que l'on veuille bien remarquer que

je n'ai parlé que de l'étendue des terres soumises au système du métayage, et non de celles que couvrent d'immenses landes incultes, et non de celles que le régime des baux à courts termes condamne, en beaucoup d'endroits, à une culture peu soucieuse de l'amélioration du sol, et par conséquent mal fumée.

La persistance dans un *statu quo* si déplorable, en présence de voisins qui font des pas gigantesques dans la voie contraire, serait-elle donc la *vocation* de la France, et la mission à laquelle nous appelle M. *Arlès?* Penserait-on toujours que la quantité de vin que produit la France soit si grande que nous ne puissions le boire et le bien payer, quand une population plus que quadruplée sur la moitié de notre pays, grâces à une culture qui donnera vingt au lieu de cinq, sera en même temps riche par hectolitre de blé produit, de toute la différence de huit à dix-sept.

En vérité, je comprends le sang et les trésors de nos pères perdus chevaleresquement dans des croisades lointaines, dans les siècles de ferme croyance : mais la fortune de la France jetée sur la rive étrangère, dans un temps où l'on ne croit plus qu'à l'argent, j'avoue que je ne le comprends pas.

Il ressort de calculs rigoureux que la suppression du droit d'entrée ne ferait pas baisser le prix de la viande de plus de 7 centimes par kilog. : j'accorde que cette diminution puisse être de 10 centimes par kilog. comme on l'a prétendu, elle proviendra bien certainement de ce que le cultivateur

français, et surtout l'éleveur des pays épuisés d'engrais aura été forcé de donner son bétail maigre ou jeune au même prix que le présentait l'étranger, c'est-à-dire, au dessous de son prix de revient, c'est-à-dire, avec perte. Or, dans ces circonstances, peut-on lui supposer assez d'énergie de volonté, assez de capitaux, de savoir et de fermeté de vue, pour qu'il persiste dans son essai de substitution d'une culture réclamée par des besoins nouveaux, à une culture qui a des siècles d'existence? Devra-t-il, sans le secours accordé à toutes les industries naissantes, essayer à lui seul, à ses dépens, une révolution devant les difficultés de laquelle bien d'autres ont succombé? Non, s'il ne peut pas vendre, pour aller perdre le prix de cette vente dans des industries chanceuses, il s'abandonnera au misérable *statu quo* du métayage, sous le régime duquel la culture sans engrais n'est autre chose que la production à 17 fr. de l'hectolitre qui pourrait s'obtenir à 8 fr., et par suite, l'augmentation de prix de toutes les denrées que la terre est appelée à fournir. S'il a vendu à parties brisées, les mêmes inconvénients seront reproduits par l'exagération du morcellement.

Il ne saurait y avoir qu'un cas où l'augmentation de prix de toutes les denrées ne serait pas la suite nécessaire de l'abandon de la culture fourragère : ce serait celui où le prix de ces denrées trop coûteuses à produire, et par conséquent trop chères en France, serait forcément maintenu à un prix moyen par l'in-

troduction rendue libre des matières similaires étrangères, produites à meilleur marché : mais alors, ce qui sera une fortune pour l'agriculture étrangère ne sera-t-il pas une ruine pour la nôtre? Nonobstant la diminution de 10 centimes par kilog. de viande, ne sera-ce pas une chose certaine que le malaise de tout ce qui, de près ou de loin, attend son aisance de la prospérité agricole : propriétaires, ouvriers des campagnes, d'autant mieux et d'autant plus souvent salariés, que le propriétaire fait une culture plus profitable, enfants de ces ouvriers demeurant à la ville, caisses de l'état, manufactures dont les produits ont pour acheteurs les propriétaires et les travailleurs du sol? Est-ce bien sérieusement que M. Fulchiron a pu dire que la suppression du droit qu'il demande doit avoir pour résultat l'aisance du grand nombre substituée à l'opulence aristocratique de quelques-uns? Il me semble que, dans un pays aussi agricole qu'est la France, où tout le monde tient, de près ou de loin, à l'agriculture, le grand nombre n'est pas chez ceux que l'agriculture n'intéresse en rien; il me semble que, dans un pays où il n'y a pas une réunion, sans qu'il y soit proclamé que la prospérité agricole pour la France sera toujours une prospérité nationale, il peut paraître étrange de voir chercher cette prospérité dans une mesure qui, refusant à l'industrie agricole, *encore dans l'enfance, des grandes terres*, ce qu'ont obtenu toutes les autres industries naissantes, condamnerait toute la partie de la France, qui est éloignée des fleu-

ves et des grandes voies de communication, à ne pas pouvoir essayer avec des capitaux d'argent, tout en restant *grande culture*, ce qui a été essayé avec des capitaux de bras et par le *morcellement* dans les pays de petite culture, et conséquemment, à n'atteindre le même résultat de production que dans cent ans, et seulement par la voie du *morcellement* qui, lui aussi, mène à l'aggravation de toutes les charges de culture.

M. *Laguette de Mornay* demande à M. Nivière si les Allemands se sont aidés d'un droit protecteur quand ils ont voulu fonder la culture fourragère, il y a trente ans.

M. *Nivière* répond qu'il ne demande le maintien du droit, pendant quelques années encore, que pour avoir un secours qui fasse forcément bien payer le fourrage en compensation des charges accablantes qui le rendent si coûteux à produire aujourd'hui. Si ces charges n'existaient pas, si l'une d'elles seulement pouvait être diminuée, si les membres de la Chambre, qui demandent la suppression du droit, se préoccupaient en même temps de faire abaisser le prix de l'intérêt de l'argent pour l'agriculture, ce droit, dit M. Nivière, ne serait plus nécessaire; ainsi, les Allemands ne se donnèrent pas la protection d'un droit, d'abord, parce que c'eût été une dérision de nous défendre d'introduire notre bétail chez eux à une époque où nous en avions encore bien moins qu'aujourd'hui dans des campagnes que la guerre avait privées des bras qui pouvaient la féconder, en-

suite et surtout, parce qu'ils avaient eu la sagesse de faire descendre l'intérêt de l'argent d'abord de 8 pour 0/0 à 5, puis à 4 pour 0/0 avec amortissement du capital au bout de quarante ans, rien de semblable n'existe pour l'agriculture française. Or, veut-on savoir quel allégement relatif cette seule institution apporte aux charges de la culture allemande, et obtenir en même temps la preuve que ce droit d'entrée sur le bétail n'est qu'un palliatif nécessaire et toutefois bien faible du vice des institutions sous lesquelles nous laissons succomber notre agriculture?

En Allemagne, où l'intérêt est à 3 pour 0/0, l'agriculteur trouve à emprunter les capitaux dont il a besoin, à raison de 4 p. 0/0 par an, avec cet avantage de voir sa dette éteinte au bout de quarante ans. En France, où l'intérêt de l'argent emprunté par obligation revient, avec les frais, au moins à 5 pour 0/0, l'agriculteur, qui voudrait emprunter pour quarante ans à des conditions d'amortissement semblables, en supposant qu'il pût les trouver, sera obligé de payer 6, 6 pour 0/0 chaque année, c'est-à-dire, 66 fr. par mille, tandis que l'Allemand ne paiera que 40 francs. Supposons un emprunt de 200,000 fr. dans l'un et l'autre pays : l'Allemand aura à payer annuellement 5,200 fr. de moins que le Français; supposons que cette somme, perdue pour ce dernier dans un service d'intérêts, soit employée par le premier dans ses opérations agricoles qui lui paieront un intérêt de 6 pour 0/0; supposons encore que cet in-

térêt obtenu soit, à la fin de chaque année, capitalisé et placé dans la culture qui continuera à en servir le même intérêt : au bout de vingt ans, l'Allemand disposera d'une somme de 202,761 fr. 66 c., et au bout de quarante ans, de 885,046 fr. 24 c. que le Français n'aura pas. Cette somme placée à 3 p. 0/0 par l'Allemand, mettra à sa disposition annuellement celle de 25,690 fr., qui viendra en allégement de ses frais de culture.

Et c'est en présence de pareils faits, c'est alors que le fourrage, obtenu à si bon marché et en si grande abondance par nos voisins, ne leur coûtera plus que la dixième partie du prix auquel il revient au cultivateur français, que l'on prétendrait abaisser le droit d'entrée sur le bétail étranger !

N'est-il pas évident que, si, dans deux pays, dont l'un produira le fourrage au prix de 1 fr. 50 c., et l'autre à 4 fr., nous supposons deux animaux ayant consommé chacun vingt-cinq quintaux de fourrage, l'un reviendra au producteur français à 100 fr., tandis que l'autre n'aura coûté que 37 fr. ? N'est-il pas évident encore que si l'animal étranger ne doit supporter que 13 fr. de frais de transport pour arriver sur nos marchés, il faudra que, par un droit à l'entrée de 50 fr., il ne puisse pas être vendu au-dessous de 100 fr. ? Ce qui ne rendra pas la position de l'Allemand pire que celle du Français : tous deux retireront le prix que leur aura coûté leur fourrage. Remplacez, au contraire, le droit de 50 fr. par un

droit de 25 fr., ce qui fera baisser le prix sur le marché de 25 fr., voilà le Français en perte de cette somme que ne perdra pas l'étranger; et si l'on veut bien se rappeler que, pour notre exploitant métayer des grandes terres, il ne s'agit pas encore d'une production de fourrage au prix de 4 fr., ainsi que je viens de le supposer; si l'on se rappelle que l'épuisement de son sol, son dénuement *de premier engrais*, le condamnent à ne pouvoir produire son *premier fourrage* qu'au prix de 6 ou 8 fr., on calculera pour lui une perte bien autrement considérable, et je demanderai toujours comment il est possible de comprendre que cette perte soit pour lui un encouragement à la production du bétail, lorsque, sous le régime du droit entier, il n'en était encore qu'aux velléités d'essai.

M. *Arlès* demande à M. Nivière qu'il veuille bien lui dire si le blé était plus cher qu'aujourd'hui, en 1822, alors que le droit sur le bétail n'existait pas.

M. *Nivière* répond qu'en 1822 la population de la France était de vingt-trois millions, tandis qu'aujourd'hui elle est de trente-quatre millions, et cependant, en 1822, la surface du territoire était ce qu'elle est aujourd'hui; or, est-il étonnant qu'à surface productrice égale, mais avec onze millions d'acheteurs de moins, le blé ne fût pas plus cher que maintenant; ce qui devrait étonner, c'est qu'aujourd'hui, avec ces onze millions d'acheteurs de plus, le blé n'ait pas atteint un prix plus élevé qu'en 1822 : mais nous

savons maintenant que l'établissement d'un droit protecteur a dû suffire pour permettre le développement de la culture fourragère dans toutes les parties de la France, auxquelles le voisinage des villes et des grandes voies de communication, la richesse naturelle du sol, l'abondance de prairies et de pâturages, fournissaient le *premier engrais;* nous savons que cette production fourragère, abondante et en bénéfice par cela qu'elle était obtenue d'un sol enrichi par l'engrais, leur a permis d'atteindre cette heureuse période où la terre, suffisamment *fumée* comparée à celle qui ne l'est pas, donne en céréale un produit quadruple qui coûte la moitié moins : aussi, avouerai-je volontiers que les adversaires du droit ont facilement raison contre ces parties favorisées de la France, et que, si tout son territoire en était là, le droit protecteur pourrait être supprimé sans inconvénient.

Mais, si l'épuisement du sol, la rareté de prairies, *le manque de premier engrais*, en un mot, doivent forcément faire revenir à 6 ou 8 fr. le fourrage que voudraient essayer près de vingt millions d'hectares français encore à l'état de grandes terres, soit incultes, soit soumises au désastreux système du métayage; si cette production à 8 fr. d'un fourrage que le bétail paie 4 fr. doit nécessairement conduire près de la moitiéde la France au délaissement de sa culture et, par suite, au maintien de la production céréale insuffisante et ruineuse; si la culture fourragère, qui ne sera jamais admise que capricieusement et difficile-

ment par la petite culture morcelée, ne peut s'établir, avec la largeur et la stabilité du séculaire assolement triennal, que sur de grandes terres auxquelles leur étendue et la rareté des bras font une nécessité d'un système de culture fixe, qui répartisse le travail d'une manière égale; s'il importe à la France que ces terres françaises, devenues le marché du bétail nécessaire à tous, nous sauvent du péril de le voir transporté, avec tous ses avantages, sur la rive étrangère; si, dans ces contrées aujourd'hui désolées par une culture sans profits, et dont les adversaires du droit semblent ne pas soupçonner l'existence, l'industrie agricole peut à bon droit s'appeler *dans l'enfance;* si, du développement de cette industrie, parallèlement à celle de la petite culture, dépend la prospérité vraie et durable de notre beau pays; si ce développement, qui tient uniquement au *premier fourrage bien payé*, ne demande d'être aidé que pendant le temps nécessaire pour franchir la première période d'un assolement et pour constituer d'une manière solide un enseignement agricole spécial de grande culture, n'y a-t-il pas lieu de maintenir encore, pour les grandes terres, c'est-à-dire, pour la moitié de la France, la protection qui jamais, dans aucun pays, n'a manqué aux industries naissantes? Et quelle industrie que celle dont le terme (atteint chez nos voisins) est une production quadruplée et cependant diminuée de moitié dans son prix de revient, nonobstant le maintien des charges que nécessite malheureusement un état de civilisation avancée?

COURT APERÇU

DU

SYSTÈME GÉNÉRAL DE CULTURE

ET D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE,

Sous le point de vue de la production fourragère dans les deux pays, et des moyens que nous devons employer pour hâter le développement de cette production, de telle sorte que le droit d'entrée sur le bétail étranger puisse être supprimé dans un bref délai, sans inconvénient pour notre agriculture.

Extrait analytique du 1er N° des *Annales de la Saulsaie.*

§ 1er.

L'Allemagne du nord, il y a trente ans, suivait encore l'assolement céréal de trois ans, d'origine romaine, imposé par Charlemagne : sous l'empire de cet assolement, le seigle, à peine suffisant pour la nourriture de ses habitants, était l'unique produit de ses terres froides et sablonneuses. L'agglomération des habitants dans les villages, par suite des ordonnances agricoles de Charlemagne, aggravait les frais de cette culture si peu productive, de toutes les dépenses en allées et venues que devait subir le cultivateur pour l'exploitation des terres disséminées et éloignées de son habitation ; l'absence de profits de cette

culture, jointe aux maux de la guerre, avait ruiné le crédit des propriétaires et fait monter à un taux exorbitant le prix de l'intérêt de l'argent pour l'agriculture. Cette source si féconde de richesse allait tarir : mais un homme parut, l'immortel Thaër, qui, empruntant à l'Angleterre l'alternance des récoltes, et au Holstein, où les armes de Charlemagne n'avaient pas pénétré, les fourrages pérennes de l'ancien assolement pastoral du nord, eut le don de faire comprendre à ses compatriotes comment, de l'union si simple de ces deux assolements, pouvait naître une prospérité nationale, si, d'ailleurs, les gouvernements et les particuliers savaient unir leurs efforts pour hâter, par des lois sagement réformatrices et des associations puissantes, une révolution qui devait, sans secousse, briser cependant tous les liens imposés par la conquête. Et cet homme a assez vécu pour voir l'Allemagne, sans marine, sans colonies, ne se préoccupant que d'industrie agricole, et dans cette industrie ne poursuivant qu'un but, celui qu'il lui avait montré, atteindre à une prospérité telle, que déjà non-seulement des matières premières, abondantes et à bon marché, une nourriture plus forte et en même temps plus économique pour les ouvriers, promettent à son industrie manufacturière le plus large développement, mais encore qu'elle est en mesure de fournir tout cela avec bénéfice à ses voisins. Et qu'on n'aille pas croire qu'elle doive tous ces résultats à un climat plus favorable, à des terres de meilleure qualité, en un

mot, à ces différentes causes qu'il n'est pas au pouvoir d'un peuple de se donner pour appui : toutes ces circonstances sont encore plus favorables en France qu'en Allemagne ; cette nation doit tout à des efforts persévérants de science et de bon sens dirigés vers un seul but, celui de rendre possible et générale, dans le plus bref délai, *la substitution de la culture fourragère, comme base de la culture céréale, à la culture céréale exclusive.*

Le but à atteindre, une fois bien clairement déterminé, a vu tous les efforts des gouvernements et des particuliers dirigés vers lui ; les terres morcelées ont été réunies; des sociétés de crédit se sont établies; sur tous les points on a fondé un enseignement agricole spécial, réunissant toutes les conditions que présentent en France les enseignements créés pour les industries dont les besoins ont été sérieusement appréciés : ainsi, tandis qu'en France, l'ingénieur, le constructeur, l'employé des eaux et forêts, l'élève des mines, n'abordent une direction responsable qu'après avoir passé par une gérence secondaire, surveillée, qui a eu pour but de fortifier l'excellent enseignement théorique et pratique, puisé dans les écoles polytechniques, forestières, des arts et manufactures, et dans leurs diverses écoles d'application, aucune direction de culture n'est confiée, en Allemagne, à quiconque n'a pas donné pour base à *l'enseignement de l'art*, dans les instituts, *l'apprentissage du métier* pendant trois ans, au moins, dans les fermes. Aucune direc-

tion encore, ou place de premier *Verwalter*, n'est confiée à quiconque n'a pas été chef de service ou gérant secondaire, pendant une année au moins, sous le titre de deuxième *Verwalter*. C'est, grâces à un enseignement agricole spécial, combiné dans l'origine de manière à faire passer l'élève par tous ces degrés dans la même école, et s'imposant, à ces fins, comme à Hoeinheim, l'obligation de ne recevoir que le nombre de jeunes gens que la ferme pouvait sérieusement et constamment occuper, que les élèves de ces écoles, heureux exploitants dès leur début, se sont trouvés capables d'être maîtres habiles à leur tour et d'offrir dans leurs fermes, répandues aujourd'hui sur toute la surface de l'Allemagne, un excellent enseignement préparatoire de l'enseignement théorique des instituts; d'où il est résulté nécessairement ce grand avantage, que ces instituts, les seuls que l'État ait à sa charge, et les seuls qui soient coûteux, quand ils veulent être complets, ont pu être réduits à un très-petit nombre, et cependant suffire à la complète propagation d'un système de culture qui devait sauver le pays.

Quand la France a aspiré au premier rang par ses armes, par sa marine et par le développement de ses diverses industries, elle a ouvert pour leurs différents besoins, des écoles spéciales fortes, avec écoles d'application, c'est-à-dire, que jamais, en France, une école n'a manqué à une industrie utile qui voulait naître et grandir. Quand la disette, toujours croissante

des produits animaux, attestant une culture fourragère et des moyens de fumure insuffisants, et laissant appréhender dans l'avenir un appauvrissement du sol tel, que non-seulement il faudra craindre pour l'insuffisance de ces produits, mais encore pour celle de toutes les denrées les plus indispensables aux besoins d'un grand peuple ; quand ce fait, qui déjà se produit de nos jours, aura prouvé au gouvernement que la petite culture, c'est-à-dire, la culture des paysans, ne répondait qu'à une partie de ces besoins, peut-être qu'il se préoccupera, lui aussi, de créer un enseignement spécial de grande industrie agricole française, seule capable de donner au pays les produits pour lesquels la petite culture fait forcément défaut : mais Dieu veuille qu'il n'attende pas le moment où le morcellement aura enlevé le seul champ où cette industrie puisse se fonder d'une manière durable et s'exercer avec profit (les grandes terres) ; Dieu veuille encore que cette industrie, si chancelante et si faible encore dans les déserts de la France, où il importe surtout de la faire naître, ne vienne pas tout-à-coup, et précisément au moment où on a compris l'importance de son développement, à se voir retirer le seul appui qui jamais, en France, n'a manqué aux industries naissantes, et sans lequel le meilleur enseignement resterait impuissant : je veux parler du droit d'entrée de 15 pour 0/0 sur le bétail étranger, et surtout sur le bétail maigre, *seule espèce de produit que puisse essayer une culture fourragère naissante, sur un sol épuisé.*

§ II.

Le système de culture suivi sur plus de la moitié de la surface de la France, dans toutes ses parties éloignées des fleuves et des grandes voies de communication, est encore celui d'origine romaine, céréal exclusif, moins les prés et les pâturages en quantité suffisante, c'est-à-dire, moins les moyens de fumure, moins la forte production, sans laquelle il est impossible que la culture du grain, seul chargé de tous les frais de culture, ne constitue pas le producteur en perte. Quelle ne doit pas être cette perte, aujourd'hui que les frais de culture, bien loin de rester les mêmes, ont augmenté dans la même proportion que la production du grain a diminué! Quelles alarmes ne doit pas laisser concevoir pour l'avenir un tel état de choses, en présence d'une population qui croît sans cesse? Penserait-on que cet accroissement de population dût être le remède à un pareil mal, et qu'une production suffisant à tous les besoins de la France agricole et manufacturière, des villes et des campagnes, dût être la conséquence nécessaire de l'extrême division du sol, favorisée par l'accroissement de la population? Il n'en est rien. 1° Ce remède, en supposant qu'il fût efficace, aurait, pour une immense étendue de la France, l'inconvénient de se faire attendre pendant des siècles; 2° l'exagération du morcellement, qui marche de front avec l'exagération

des exigences imprudentes de l'exploitant, et dont le terme est une production en perte relativement au nombre des travailleurs, arrive inévitablement, comme la culture céréale, à l'amoindrissement des moyens de fumure, c'est-à-dire, à la production insuffisante relativement à la population à nourrir. La petite culture, dont les champs morcelés se refusent à la production fourragère étendue et stable, est impuissante à fournir aussi bien à elle-même qu'aux fabriques et aux grandes villes les produits animaux nécessaires à tous; c'est vainement que les grands centres de population attendraient l'approvisionnement le plus important de leurs marchés d'une culture que son développement conduit chaque jour davantage à consommer tout ce qu'elle crée.

Si l'on n'y prend pas garde, l'exagération du morcellement des terres conduira la France à devenir un jour tributaire de l'étranger pour la satisfaction de ses besoins les plus essentiels, chose dangereuse en temps de paix et mortelle en temps de guerre.

Les fourrages les plus fécondants, luzernes et sainfoins, ne sauront bientôt plus trouver place dans les étroites bandes de terre de la petite culture; les trèfles et autres fourrages voient chaque jour leur succès compromis par leur retour trop fréquent sur des champs que leur petit nombre réduit à la nécessité de se présenter souvent pour la même production. La terre, sans cesse sollicitée à produire, non pas par l'engrais dont les matériaux manquent, mais par le

travail qui, sans l'engrais, n'est qu'un moyen plus ou moins habile, plus ou moins hâté, d'épuiser la richesse naturelle du sol, la terre, dis-je, s'épuise progressivement. L'hectare qui donnait trente hectolitres, n'en donne plus que vingt, et, ce qu'il y a de déplorable, c'est que ces vingt coûteront à produire plus que les trente, du moment où, sur une étendue de terrain qui sera toujours restée la même, la famille du cultivateur doublée sera absorbée toute entière par les minuties du travail, auxquelles est nécessairement condamné le possesseur d'un terrain à limites trop rapprochées.

Or, comme il arrive que, dans la même proportion que nous épuisons nos terres, et que par suite notre production devient plus coûteuse, l'Allemagne enrichit les siennes de tous les engrais obtenus de la consommation de ses fourrages; la fécondité de son sol, montée à cent pendant que celle du nôtre sera tombée à dix, lui permettra de produire les denrées de première necessité : viande, bêtes, lin, chanvre, laine, à assez bon marché et en assez grande abondance, non-seulement pour que ses populations soient mieux nourries, et que ses fabriques puissent prospérer par la mise en œuvre de matières premières d'un prix de revient faible, mais encore pour que nos fabriques françaises elles-mêmes, nos villes et nos armées, soient obligées d'en demander l'introduction libre, en concurrence avec les produits français devenus trop chers. C'est bien alors qu'il sera vrai de dire que

la France sera devenue sans guerre tributaire de l'Allemagne : que sera-ce si la guerre éclate? Mais sans prévoir ce cas, qu'il ne nous est pas encore permis de traiter de chimérique, n'est-il pas évident que du jour où les produits de la culture française resteront sans acheteurs, à cause de leur haut prix, ou du moins ne pourront être achetés avec avantage qu'autant que les producteurs auront consenti à perdre, en les donnant au-dessous du prix de revient, n'est-il pas évident que ce jour-là même, nos fabriques devront aussi demander à l'étranger des acheteurs de leurs produits manufacturés, et que la perception de l'impôt ne sera plus qu'une guerre civile qui aura le juste prétexte d'une souffrance générale?

Nous n'apercevons pas encore tout le mal qui peut naître de l'exagération de la petite culture, éblouis que nous sommes par ses produits bruts considérables : c'est que nous nous trouvons encore au lendemain du jour où elle s'est attribuée le sol, et que celui-ci, non encore épuisé de cette richesse végétale qu'y avaient accumulée les bois, les prairies et les pâturages, livre encore des produits plus abondants qu'autrefois, sollicité qu'il est par des bras nombreux et infatigables; mais cette production, sans alimentation nouvelle, aura bientôt un terme, ainsi que je l'ai dit, et la France aura à redouter l'avenir dont je l'ai menacée, si l'exploitation des grandes terres ne vient pas dès à présent contrebalancer le pernicieux effet de cultures imprudentes, qui, après avoir con-

sommé la ruine des prés et des pâturages, auront aussi consommé la ruine des terres et de leurs possesseurs, dès que la division, poussée à l'extrême, aura réduit les champs en parcelles si minimes, qu'une production, diminuée de moitié, faute d'une alimentation suffisante, devra supporter des frais plus que doublés.

Que l'on se garde cependant de penser que ce soit l'extension de la grande propriété aux dépens de la petite qui importe à la prospérité de la France : cette prospérité sera toujours le résultat du maintien d'un juste équilibre entre le développement de l'une et de l'autre ; elle sera dans cet heureux milieu, où la petite culture fournissant les produits qui demandent des cultures répétées, prêtera à la grande culture et à l'industrie manufacturière ses bras surabondants, tandis que la grande culture, retenant à elle les produits animaux qui allaient passer à la terre étrangère, répudiés qu'ils étaient par la petite culture, les cèdera à celle-ci à de bons prix, et avec eux aussi les fourrages, les engrais et les blés. N'est-il pas évident qu'alors, au moyen de l'enrichissement progressif du sol de la moitié de la France et des produits abondants (relativement au nombre des travailleurs) qui en seront la conséquence, de forts excédants de ces produits pourront être portés sur les marchés des grandes villes à des prix tels que nos voisins ne sauraient en offrir de plus bas, et que cependant, l'aisance obtenue par des exploitants heureux reviendra à la petite culture, aux grandes villes et à l'État, en salaires, en

achats de produits manufacturés, en impôts payés sur les bénéfices, et qu'ainsi sur des bases solides sera fondée la prospérité de tous?

Mais cet équilibre, si souhaitable entre la grande et la petite propriété, ne commencera à s'établir que le jour où les grandes terres de la France auront adopté les fourrages pérennes, pâturés ou fauchés, *comme base de leur culture céréale.* Dans ce système, la production des grains plus que doublée, grâces à des engrais animaux et végétaux abondants, est cependant diminuée dans son prix de revient, non-seulement de la somme de toutes les valeurs créées avec les fourrages, mais encore de celle de tous les frais de labours et sarclages devenus inutiles dans un mode de culture qui donne une large place à la production, après laquelle la terre est plus propre et plus riche pour le blé qui la suit, que si elle eût été fumée, labourée et sarclée à grands frais.

Ce système d'utilisation du sol, à l'aide des forces naturelles appelées à venir multiplier le premier engrais, pourrait à bon droit recevoir le nom d'*absence de culture*, si nous le comparons aux procédés de culture besoigneuse de la petite propriété et à la folle imitation de ces procédés par quelques grands propriétaires. Il a eu pour résultat de mettre dans les déserts de l'Allemagne du nord près de deux tiers de tête de bétail par hectare, de quadrupler la production du blé et de diminuer de moitié son prix de revient : et il y a lieu de penser que *les profits*

nouveaux, qu'il ferait obtenir aux grands propriétaires, poseraient au morcellement la seule limite que tolèrent nos mœurs, en réprimant chez eux ce désir immodéré de vendre à parties brisées qui naît de *l'absence de profits :* mais bien qu'il soit impérieusement réclamé par des circonstances nouvelles, bien qu'il ne demande pas plus de bras que la culture ancienne, il n'en est pas moins une révolution difficile à opérer à cause de l'épuisement du sol qui rend les premiers fourrages très-coûteux à produire, et ne permet, par conséquent, dans le début, que la production du bétail maigre ou d'élèves. Le haut prix, assuré à ces produits par le droit d'entrée par tête sur le bétail étranger, permet aujourd'hui de tenter cette révolution avec profits, et ces profits appelleront les capitaux qui lui sont nécessaires : mais ses progrès seront lents, tant qu'un enseignement spécial de grande culture ne viendra pas montrer l'art de produire le fourrage à un prix assez bas, pour que le maintien des hauts prix ne soit que momentanément indispensable.

Cet enseignement doit être tel que celui accordé aux autres industries dont on a voulu sérieusement le progrès, savoir, *pratique* et *théorique*, et fournissant aux élèves *l'occasion de gérences secondaires et surveillées*, avant de les abandonner à leurs propres forces. Pour atteindre ce but, qui suppose plusieurs fermes-écoles secondaires autour de l'école-mère, il est nécessaire que le siége de cet enseignement soit

établi dans un pays de grande culture, où les acquisitions et les fermages soient faciles et profitables : c'est ce qui a lieu dans la Dombes, contrée de soixante-sept lieues carrées au sol flamand, immense ferme à louer près de Lyon au prix moyen de 30 fr. l'hectare, au centre d'une région de petite culture qui achète 6,000 fr. la même étendue. Si des circonstances économiques, toutes différentes de celles sous l'empire desquelles a été établie *la culture céréale exclusive avec jachère morte fréquemment répétée*, commandent impérieusement une modification profonde à ce système, cette modification est une question de vie ou de mort pour la Dombes, où le système *des jachères d'eau*, deux années sur trois, anéantit les six dixièmes de la valeur du sol, décime annuellement la population qui est aujourd'hui de deux cent cinquante habitants par lieue carrée, et réduit la vie moyenne des habitants à vingt-cinq ans.

Placer un enseignement spécial de grande culture fourragère dans ce pays, c'est appliquer l'appareil à la blessure la plus profonde.

L'exploitation-école de la Saulsaie a été établie en Dombes, 1° pour démontrer, avec quelle facilité, au moyen de quel capital, dans quel délai et avec quels profits la culture céréale, basée sur celle des fourrages d'une durée de plusieurs années, pouvait être substituée à la culture céréale basée sur la jachère d'eau, 2° pour former des hommes qui puissent propager ce système de culture, soit comme régisseurs,

soit comme fermiers. Le gouvernement a donné sa sanction à un enseignement qui ne sera regardé comme complet que lorsqu'il aura fait passer l'élève par tous les degrés jugés indispensables pour l'exercice des industries qui ont à s'avancer dans des voies nouvelles. Si la Saulsaie remplit sa mission, la haute amélioration foncière, qui marchera de front avec l'intérêt bien payé des capitaux, fera naître chez les grands propriétaires de la Dombes le désir d'adopter sa culture, et, comme la Dombes n'est pas possédée par des paysans que mille circonstances enchaînent à la culture de leurs pères, mais par des propriétaires non exploitants eux-mêmes, et pour lesquels tout système de culture deviendra bon à adopter, dès qu'il aura été bien évidemment démontré bon pour un d'entre eux, l'imitation sera prompte si, d'ailleurs, la Dombes dispose à cette époque de régisseurs ou fermiers dignes de toute confiance. Et si le but proposé est atteint, en Dombes, au moyen des élèves de la Saulsaie enseignés longuement au milieu des mêmes circonstances qu'ils devront rencontrer dans leurs exploitations futures, pourquoi ne se poursuivrait-il pas ensuite dans cette moitié de la France qui lui ressemble sinon par une exacte conformité du sol, du moins par ces mille et une circonstances qui, dans l'état actuel de dépopulation, de mauvais chemins, d'épuisement du sol, etc., ne promettent le profit qu'à la production céréale qui aura su diminuer ses frais et assurer son avenir par une *absence de culture* enrichissante !

§ III.

Marche que doit adopter une école spéciale de grande culture fourragère.

Lettre adressée par le directeur de la Saulsaie à plusieurs propriétaires qui lui proposaient leurs fils comme élèves, en lui demandant de leur faire connaître les conditions de l'enseignement.

Le but que je me suis proposé en fondant l'exploitation-école de la Saulsaie au milieu de cette immense ferme à louer, de soixante-sept lieues carrées, qui s'appelle la *Dombes*, est un enseignement professionnel spécial de grande culture adaptable avec profit à des localités pauvres et privées de bras, qui, malheureusement, forment encore plus de la moitié de la France ; suivant moi, la grande culture dont le développement parallèle à celui de la petite, importe tant au pays, a seule des besoins pressants, et seule peut offrir une carrière profitable à la jeunesse, quand les capitalistes et propriétaires se seront décidés à lui accorder capitaux et baux à longs termes.

Dans le but que je me propose, je ne dois admettre pour élèves que des jeunes gens que de bonnes études libérales auront préparés à l'étude spéciale et approfondie d'une haute industrie qui, dans l'état

des choses, doit opérer plus encore par la science et la sage administration que par les bras; une chose importante entre toutes, c'est que, dans cet enseignement, la partie de la pratique ne soit pas un mensonge.

Par ces motifs et d'autres encore, qui seraient trop longs à développer dans une lettre, j'ai dû prendre la résolution ferme et arrêtée de n'admettre que des jeunes gens qui s'engageraient à rester quatre ans, et qui, doués d'une grande énergie de volonté, pourraient soutenir tout le travail de la ferme, qui sera pour eux non pas facultatif, mais *tyrannique*, si je puis m'exprimer ainsi, de quatre heures du matin à huit heures du soir.

L'année de l'enseignement de la Saulsaie commence au mois de mai.

1re Année.	Travail manuel.
2e Année.	1er *Semestre d'été*. Travail avec les bœufs. 2e *Semestre d'hiver*. Travail avec les chevaux.
3e Année.	1er *Semestre d'été*. Continuation du travail avec chevaux. 2e *Semestre d'hiver*. Études théoriques des hautes sciences agricoles et de celles devant leur servir d'appui.
4e Année.	1er *Semestre d'été*. Direction des divers travaux avec responsabilité. 2e *Semestre d'hiver*. Continuation des hautes études théoriques.

Le travail avec bœufs et chevaux comporte le pansement et la nourriture donnés exclusivement par les élèves.

Je comprends que, pour satisfaire à ce que je demande, il faut une énergie toute particulière de la part d'un jeune homme sortant des bancs du collége et auquel ses parents donneront souvent à opter entre le cours de droit ou de médecine à Paris, et le labeur de la solitude de la Saulsaie. Aussi, je vous avoue que, dans les commencements surtout, et jusqu'à ce que les faits aient démontré que l'enseignement agricole, tel que je l'établis, est le complément d'éducation le plus indispensable pour les fils de propriétaires appelés à administrer un jour de grands domaines, je ne compte, quant à présent, que sur des jeunes gens qui ont une fortune à faire plutôt qu'une fortune faite.

Je n'ai pas besoin de vous dire que si je ne consultais que mes intérêts particuliers, il me serait bien plus avantageux de suivre une marche contraire, c'est-à-dire, de rendre la Saulsaie accessible surtout à ces derniers, ce que me permettraient aisément le nombre assez considérable de demandes qui me sont adressées dans ce sens, l'étendue et la convenance d'un vaste logement disposé à neuf, l'importance des travaux d'une immense exploitation offrant chaque jour des sujets d'étude variés, et surtout le mérite et le savoir de mes deux collaborateurs, me permettant de pouvoir combler, par un enseignement théorique complet, les journées de travail-pratique que je voudrais épargner aux élèves.

Il est bien certain que ma fortune particulière se trouverait très-bien de l'admission de vingt-cinq jeunes gens, fils de grands propriétaires, reçus à la Saulsaie pour un enseignement semblable, et payant 2,400 fr. chacun, comme à Moëglin, où il n'y a cependant qu'une grande exploitation dirigée par un homme habile, aidé de deux professeurs que le gouvernement paie. Mais ce qui est possible dans les hauts instituts allemands, où les jeunes gens ne viennent qu'après avoir pratiqué trois ou quatre ans dans les fermes particulières, n'est pas admissible dans un institut agricole français qui, recevant les élèves du collége, se proposerait cependant de leur donner un enseignement complet. Que si, me laissant aller à l'admission d'un grand nombre d'élèves avec pratique restreinte ou facultative, je parvenais à former, après deux années d'études théoriques, des propriétaires qui seraient aptes à discuter des plans de culture avec des fermiers ou régisseurs déjà capables et qui se montreraient disposés à les seconder par des baux à longs termes et par des secours de capitaux, je serais, certes, encore bien loin d'avoir formé des régisseurs ou fermiers devant exploiter eux-mêmes, modifier profondément un système de culture qui a des siècles d'existence, administrer des capitaux considérables sous leur entière responsabilité ; que si, à l'aide d'un enseignement mitigé, quelques fils de propriétaires, décidés à diriger leur culture dans des contrées déjà en voie d'améliora-

tion et pourvues d'ouvriers nombreux et habiles, pouvaient espérer de trouver, après une dizaine d'années d'essais entrepris sur une petite échelle, le mode d'administration qui leur permettra de lutter sans désavantage avec les paysans leurs rivaux, il m'aura été impossible de former, comme c'est mon projet, de ces exploitants, hommes de métier autant qu'hommes d'art, qui, sortant de l'exploitation-école d'année en année, devront un jour, pionniers intrépides, et se poussant l'un l'autre comme une eau qu'envoie une source toujours égale, s'avancer dans les déserts de la France, partout où le métayage, les baux à courts termes, les mauvais chemins, l'absence de population, la persistance à cultiver sans moyens de fumure suffisants, et non la mauvaise qualité du sol, auront maintenu une culture sans profit (1).

(1) Partout enfin où des domaines de deux cents hectares (dont quatre-vingts en mauvaise pâture, bois et friche pâturés, trente au long repos, trente en jachère et soixante en grains divers) donnent annuellement (semence et frais de battage déduits) deux cent dix hectolitres de seigle, cent vingt hectolitres d'avoine et sarrasin (valant soixante hectolitres seigle), ce qui fait en argent, à 12 fr. l'un . . . . 3,240 fr.

En troupeaux et basse-cour 4,600

Total . . . . 7,840 fr.

Plus, ce qu'ont dû consommer d'herbe verte ou sèche, au pâturage dans les bois, et rarement à l'écurie, dix chétifs chevaux de travail. Sur quoi, après prélèvement du grain nécessaire aux chevaux, dans les moments de grand travail, aux porcs et à la volaille qui forment une partie importante du revenu, le métayer doit :

1° Se nourrir, se vêtir, lui, sa famille et huit domestiques, valets et servantes.

2° Payer en intérêts et entretien de cheptel, gages, journées d'ouvriers,

C'est là que l'exploitant que je me propose, et que la moitié de la France attend, prenant à ferme un domaine de deux cents hectares pour dix-huit ans au moins, au prix de 6,000 f., engagera dans la première période de six ans un capital de 150,000 fr. destiné, dans les positions les plus ordinaires, à couvrir les frais de chaulages, marnages, desséchements, défrichements, achats de bétail, fermage, intérêt des capitaux, déficit de blé dans les premières années; récupérera ce capital dans la deuxième période, grâces aux prix élevés des produits qui se font avec les fourrages, et à l'économie qu'apporteront dans la production les fumures abondantes qui en seront le résultat; puis enfin bénéficiera de 100,000 fr. dans la dernière période, tous ses frais remboursés, lui et sa famille nourris, vêtus, logés et payés de tout leur travail effectif.

Ajoutons encore, ce qui importe à la richesse nationale, qu'il devra laisser le domaine pourvu de la quantité de fourrage suffisante pour entretenir annuellement deux tiers de tête de gros bétail par hectare, ce qui revient à dire qu'un domaine de deux cents hectares, qui produisait autrefois deux cent soixante-dix hectolitres de seigle, avec épuisement progressif

de faucheurs, de moissonneurs, compte de bourrelier, de maréchal, de charron, de vétérinaire, une somme de . . . . 2,550 fr.

3° Compter en produits divers au propriétaire à la charge de qui restent les impôts et les réparations de bâtiments. 2,280

Total . . . . 4,830 fr.

du sol, aura à la disposition de sa culture céréale vingt-un mille cent vingt quintaux de fumier permettant, avec accroissement de fertilité, une production annuelle de deux mille cent douze quintaux de grains, soit quatorze cent soixante-cinq hectolitres.

Maintenant, si l'on veut bien admettre que ces quatorze cent soixante-cinq hectolitres ne nécessiteront pas beaucoup plus de travail que les deux cent soixante-dix hectolitres primitifs de seigle, puisqu'à la jachère morte, labourée quatre ou cinq fois, aura été substituée la prairie de trois à quatre ans de durée que suivra le blé sur un seul labour; si l'on reconnaît que ce grain, richesse nouvelle, devra nécessairement avoir son prix de revient diminué de toutes les valeurs animales qu'auront produites les cinq mille deux cent quatre-vingts quintaux métriques de fourrage consommé, on m'accordera, j'espère, que c'est là un résultat d'assez grande importance pour qu'il doive être souhaité avec ambition par un pays dans lequel l'exagération du morcellement chez la petite propriété et le *statu quo* chez la grande, conduisent à une insuffisance de production animale qui va bientôt nous forcer de la demander à l'étranger, ce qui n'irait à rien moins qu'à nous en déshériter à jamais, ainsi que des fumures, et par conséquent, de la production céréale abondante et à bon marché qui en est la suite.

Mais, encore une fois, ce résultat ne sera obtenu que sur de grandes terres seules propres, par leur éten-

due, à la culture fourragère économique et stable; et jamais là où il s'en trouve encore, dans des positions éloignées des villes et des grandes voies de communication, il ne sera atteint qu'exceptionnellement, isolément et à la longue par les propriétaires eux-mêmes : de même que les diverses industries des mines, des routes, des canaux, des chemins de fer, de l'exploitation des forêts, ne se fussent développées que lentement et insuffisamment, si elles eussent été abandonnées aux seuls propriétaires intéressés de la localité, au lieu d'être dirigées par des hommes spéciaux, formés par des écoles spéciales, dans un but spécial et bien déterminé, qui, grâces à Dieu, pour être atteint dans l'agriculture, n'a besoin que de la possession limitée du sol et de capitaux qui jamais n'ont manqué aux industries profitables.

Si la poursuite de ce but, avec chance de prompt et électrique succès appartient surtout à des régisseurs intéressés, ou fermiers qui se le proposeront comme une industrie spéciale, mais qui seront renfermés dans le cercle étroit et rigoureux d'un bail ou société de quinze à vingt ans, il ne faut pas pour eux de temps perdu, de capitaux compromis en tâtonnements, il faut donc à notre apprenti-régisseur de grande culture un séjour assez long dans une vaste exploitation-école pour qu'il puisse voir passer devant ses yeux le plus de circonstances possibles, le plus de ces faits agricoles qui, dans la production des champs, se reproduisent si lentement; il faut à des

études théoriques que l'on veut fortes, la base solide de la connaissance des faits pratiques; il faut à l'homme, appelé à se frayer, sans direction, une voie nouvelle avec les capitaux d'autrui, et sur la terre d'autrui, un enseignement d'assez longue durée, et pris parmi un nombre assez restreint d'élèves, pour qu'après deux ou trois années d'un travail qui n'aura manqué à aucun, il puisse, sans privilége, être employé le plus long-temps possible, comme sous-directeur responsable des diverses branches de travaux : c'est là un des points les plus essentiels qui sera facilement réalisable dans une école qui n'aura que six à huit élèves de dernière année, mais que j'ai surtout cherché à étendre encore, en tâchant de créer autour de la Saulsaie des fermes de cinquante hectares, véritables écoles d'application, où l'élève de quatre ans pourra se fortifier pendant deux ou trois années, dans l'habitude et l'art de la conduite des ouvriers.

Si l'apprentissage du métier, la *pratique*, si la direction, la contre-maîtrise à différents degrés, sont jugés indispensables dans l'industrie manufacturière, qui peut ordonner le lundi les détails du travail du samedi, parce que ses ouvriers sont à couvert pour mettre en œuvre des matières premières, qui, d'avance, ont pu être soigneusement classées et arrangées dans des tiroirs, combien plus nécessaires ne doivent-ils pas être dans l'industrie agricole qui, fabriquant à ciel ouvert, au milieu de tous les accidents d'une température variable, obligée, par cette raison,

de *dérober*, pour ainsi-dire, ses matières premières à la terre, tant elle doit y mettre de prestesse, est forcée de varier ses ordres et l'exécution de ses ordres, non-seulement plusieurs fois par semaine, mais plusieurs fois par jour. Combien plus indispensables ne doivent-ils pas être, surtout dans la culture du désert, aux communications difficiles, où la chaîne rompue d'une culture séculaire va imposer à l'exploitant une tâche qu'il devra, dans le début surtout, aborder avec une population ouvrière apathique qui a pris son parti de sa misère (fatalité des pauvres métayers), une tâche pour laquelle il devra tout former et façonner lui-même : ouvriers, bêtes de trait, instruments de transport, laboureurs, etc., et cela, je le répète, avec un capital emprunté, que le moindre retard, la moindre erreur dans son emploi augmente, cela, dans le court espace d'um bail faisant une loi impérieuse à l'exploitant d'être en pleine marche avant l'expiration de la première période.

Vous voyez donc bien, Monsieur, que, dans le but spécial et si important que je me suis proposé en m'établissant dans le désert à louer de la Dombes, j'ai dû, nonobstant ce qu'aurait pu me commander mon intérêt particulier, m'attacher à éloigner de mon établissement tout ce qui pourrait, affaiblissant les études pratiques, ruiner d'avance l'enseignement théorique : ainsi le nombre d'élèves supérieur à la somme de travail à faire ; ainsi les élèves sans énergie. Car, puisque nous n'avons pas encore, comme en Allema-

gne, ces exploitants complets dont les fermes, devenues écoles de pratique sur toute l'étendue du territoire, dispensent les hauts instituts de cette partie de l'enseignement, et permettent leur accès au grand nombre, c'est à faire ces hommes, ces écoles secondaires, qu'une école-mère doit employer toutes ses forces, si nous voulons atteindre au même but que nos voisins : or, comment y réussir, si cette école ne présente pas d'une manière complète l'enseignement pratique et théorique.

En un mot, Monsieur, ce dont il s'agit dans l'état des choses, ce qu'il faut à mon pays, dont la moitié au moins à l'état de désert ne peut atteindre à une richesse prompte et sûre que par la grande culture traitée comme industrie, c'est-à-dire avec intelligence, science, connaissance profonde du métier et capitaux ; ce qu'il faut, dis-je, c'est un enseignement spécial de grande industrie agricole qui ne soit pas en arrière des autres enseignements professionnels, créés pour des industries dont on a voulu sérieusement le progrès. C'est à cette œuvre que je me suis attaché : je l'accomplirai telle que je l'ai conçue, ou j'y renoncerai. J'ai lieu de croire que l'appui du gouvernement ne me manquera pas; quant à présent, l'appui dont j'ai besoin, par-dessus tout, c'est le dévouement et l'énergie des jeunes gens pour lesquels je travaille.

Dans quelques années, quand des succès d'exploitation, des régies heureuses et bien payées des premiers élèves auront démontré la bonté et la sûreté de

l'enseignement, et que les propriétaires en feront une condition pour accorder capitaux et baux à longs termes, on le recherchera par intérêt bien entendu et bien démontré : mais, quant à présent, la seule chose qui puisse le faire accepter avec cette persistance tenace qui fonde les grandes choses sans précédents, c'est de la part des élèves une courageuse résolution, assez sûre d'elle-même pour ne pas se démentir. Qu'un élève vienne à faiblir avant que les faits aient prononcé, c'est l'enseignement de la Saulsaie qui aura eu tort : il aura été trop sévère, trop allemand, etc., et plus que jamais il sera décidé qu'il faut laisser l'agriculture aux paysans ! Or, on sait ce que l'agriculture des déserts de la France peut devenir par les paysans métayers ou fermiers à courts termes ! Que notre enseignement puisse, au contraire, grâces à l'énergique résolution et à l'intelligence des premiers élèves, les amener à ce terme où ils seront heureux exploitants, menant à bien sans capitaux et sans populations exceptionnels, cette souhaitable révolution qui doit substituer la culture progressivement enrichissante à la culture progressivement épuisante, il ne sera plus au pouvoir d'un mauvais élève de faire tort à un enseignement qui sera jugé par les faits ; et la France, qui a su se donner des écoles de ponts et chaussées, de marine, d'artillerie, des mines, des forêts, toutes faisant pratiquer long-temps les élèves, avant de leur confier des gestions de haute importance, toutes ayant su former des élèves par

lesquels un but déterminé est atteint, aura aussi des écoles d'agriculture qui atteindront leur but, celui de la diffusion du progrès agricole, le plus important de nos jours, au moyen de jeunes gens qui pourront, sans tâtonnement, aborder avec un capital donné un bail qui, à l'expiration de quinze à vingt ans, devra laisser riche une terre naguère pauvre et sans produit, riche encore son propriétaire, riche son exploitant, et riche par conséquent aussi le pays.

Peut-être comprenez-vous maintenant, Monsieur, la nécessité de ce que plusieurs personnes pourraient appeler *exigences rigoureuses* vis-à-vis des jeunes gens qui doivent nous aider à accomplir une aussi grande tâche, et sans doute, que vous pensez avec moi que leur intérêt plus que le mien leur commande une énergie et une bonne volonté qui ne faiblissent pas. Mes collaborateurs et moi, sentons qu'avec cet appui, aucune peine physique ne nous coûtera pour atteindre le noble but qu'appellent de tous leurs vœux le gouvernement et l'Allemagne, notre généreuse émule : mais nous vous avouons qu'il ne serait pas en notre pouvoir de supporter les peines morales qui viendraient nous assaillir, lorsque l'insouciance, la mollesse, ou la mauvaise humeur de quelque élève viendrait nous faire cruellement sentir qu'il n'a compris ni le but auquel nous tendons, ni le mobile qui nous y pousse : dans ce cas, ce ne sera jamais à une correction, ni à des réprimandes répétées, bien plus pénibles pour nous que pour l'élève, que nous aurons

recours, mais à une séparation immédiate, dussent plusieurs séparations semblables être le tombeau d'un enseignement au berceau.

Je n'imagine pas qu'après cet exposé qui dit toute ma pensée, il puisse se trouver des parents qui nous proposent un élève, uniquement pour éloigner d'eux un enfant sans aptitude ou insubordonné, qui les mécontenterait. Je les prie encore de considérer qu'en raison de ce que je viens de dire, ce n'est pas à la Saulsaie qu'un jeune homme pourrait prendre le courage dont il n'apporterait pas le germe.

Me résumant,

La Saulsaie se proposant vingt-quatre élèves, et devant les garder quatre ans, ne devra, chaque année, admettre que le quart de ce nombre. En recevoir davantage dans l'origine, la moitié, par exemple, serait s'obliger d'avance à en faire sortir aussi la moitié à l'expiration des quatre ans, ce qui serait une désorganisation, et ne pourrait avoir lieu qu'autant que le cours ne serait que de deux ans. Consentir à admettre chaque année, cinquante à soixante élèves dans une exploitation qui ne saurait en occuper sérieusement que vingt-quatre aux travaux de la ferme, c'est s'obliger à les faire *jouer à la culture* et s'interdire de pouvoir les rendre cultivateurs. Une admission annuelle aussi considérable, qui suppose une sortie annuelle égale, met aussi dans l'impossibilité d'employer les élèves de

dernière année comme chefs de service, ce qui est très-facile là où il n'y a que six élèves de dernière année, mais ce qui, dans le cas de soixante entrants pour deux ans, et de soixante sortants par conséquent, ne peut avoir lieu que comme faveur accordée à quelques privilégiés.

Les instituts à élèves nombreux, et réunissant d'ailleurs tout ce qui peut constituer un excellent enseignement théorique, ne rempliront leur but et ne produiront tout leur effet que lorsque les élèves, qu'ils admettront, auront déjà pratiqué pendant deux ans au moins, ainsi que cela a lieu dans les pays où l'agriculture est traitée comme une industrie, et a obtenu tous les résultats d'une industrie prospère : car, encore une fois, la théorie ne doit porter que sur des faits. Or, que doit-il arriver quand ces faits ne sont pas connus, et si bien connus qu'ils ne puissent être oubliés, confondus et séparés des circonstances au milieu desquelles ils se sont produits, et dans un institut qui ne consacrerait que deux années à parcourir avec des novices les diverses branches d'une science devenue bien vaste aujourd'hui? Que peut être cette connaissance approfondie des faits agricoles dont un seul a demandé souvent dix mois pour son accomplissement?

Peut-être penserez-vous qu'avec un nombre restreint d'élèves, l'enseignement complet que je me propose et que j'ai déjà abordé depuis un an, ne saurait couvrir ses frais, et par conséquent avoir chance de vie qu'autant qu'il exigera des prix de pension

très-élevés : et ce qui s'est passé, jusqu'à présent justifierait cette appréhension. Ainsi, Grignon fondé par des particuliers, et ne faisant payer que 800 fr., a besoin de plus de cinquante élèves, bien que les professeurs soient payés par le gouvernement ; ainsi, l'institut particulier de M. Thaër, et les exploitations allemandes et anglaises qui, pour réussir à faire de bons exploitants, ne reçoivent qu'un nombre très-limité, exigent près de 3,000 fr.; ainsi, l'institut de Hoeinheim qui, suivant les mêmes voies, ne reçoit que de faibles prix de pension, est un établissement fondé et payé par l'État. Si je pense atteindre au même but sans le grand nombre et avec des prix de pension modérés, c'est que j'ai foi dans l'aide que me prêtera mon pays, et l'événement a prouvé que je n'ai pas espéré vainement. Maintenant, le provisoire deviendra-t-il du définitif? c'est ce que je suis obligé de savoir avant de pouvoir fixer définitivement les prix de pension, car ce ne sont ni les conditions du petit nombre, ni celles des fortes études qui peuvent changer.

